

LA BOITE A OUTILS DE L'ALTERNANCE

LES CONTRATS EN ALTERNANCE :

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

(Les jeunes ont un statut salarié et bénéficient d'une carte « Etudiant des métiers »)

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION																																
Public	<ul style="list-style-type: none"> les 16 à 25 ans, au début du contrat les jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du 1^{er} cycle du secondaire 	Public	<ul style="list-style-type: none"> les 16 à 25 ans, au début du contrat les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus (inscrits à Pôle emploi) 																															
Objectif	Acquérir une formation théorique et professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel	Objectif	Acquérir une formation théorique et professionnelle sanctionnée par un diplôme, un titre professionnel, un CQP ou une qualification reconnue																															
Durée	CDI (débutant par une période d'apprentissage de 1 à 3 ans) ou CDD de 1 à 3 ans.	Durée	CDI (débutant par une action de professionnalisation de 6 à 12 mois) ou CDD d'une durée de 6 à 24 mois au maximum																															
Employeurs	Tous les employeurs y compris dans le secteur public.	Employeurs	Tous les employeurs (en dehors de l'Etat et des collectivités territoriales)																															
Avantages pour l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> exonération cotisations sociales (entreprises de moins de 11 salariés) prime aux employeurs d'apprentis de 1000 € versée par la Région par apprenti et par an (employeurs privés et publics de moins de 11 salariés) aide au recrutement d'apprentis de 1000 € pour l'intégralité du contrat aux employeurs privés de moins de 250 salariés recrutant un 1^{er} apprenti ou un apprenti supplémentaire aide TPE jeunes apprentis (prise en charge par l'Etat du salaire des apprentis mineurs dans les entreprises de moins de 11 salariés, la 1^{ère} année du contrat, à hauteur de 4 400 € par jeune) crédit d'impôt annuel par apprenti de 1600 € (pour ceux visant un diplôme ou titre équivalent au plus à un BTS ou DUT) (2200 € pour les apprentis handicapés ou CIVIS) non prise en compte dans les effectifs de l'entreprise (sauf pour la tarification du risque accident du travail/maladies professionnelles) 	Avantages pour l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> prime Embauche PME (les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat, soit 4 000 € au total) réduction Fillon (réduction des cotisations patronales de Sécurité sociale) non prise en compte dans les effectifs de l'entreprise (sauf pour la tarification du risque accident du travail/maladies professionnelles) 																															
Rémunération (en % du SMIC) (1 66,62 € brut au 01/01/16) (aucune charge salariale n'est due par l'apprenti dans la limite du montant annuel du SMIC)		Rémunération (en % du SMIC) (1 466,62 € brut au 01/01/16)																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Année d'exécution du contrat</th> <th colspan="3">Age de l'apprenti</th> </tr> <tr> <th>16/17 ans</th> <th>18/20 ans</th> <th>21 ans et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{ère} année</td> <td>25% (366,65 €)</td> <td>41% (601,31 €)</td> <td>53% (772,31 €)</td> </tr> <tr> <td>2^{ème} année</td> <td>37% (542,65 €)</td> <td>49% (718,64 €)</td> <td>61% (894,64 €)</td> </tr> <tr> <td>3^{ème} année</td> <td>53% (777,31 €)</td> <td>65% (953,30 €)</td> <td>78% (1 143,94 €)</td> </tr> </tbody> </table>	Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti			16/17 ans	18/20 ans	21 ans et +	1 ^{ère} année	25% (366,65 €)	41% (601,31 €)	53% (772,31 €)	2 ^{ème} année	37% (542,65 €)	49% (718,64 €)	61% (894,64 €)	3 ^{ème} année	53% (777,31 €)	65% (953,30 €)	78% (1 143,94 €)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Niveau de formation</th> <th>16/20 ans</th> <th>21/25 ans</th> <th>26 ans et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Titulaire d'un titre ou diplôme non professionnel de niveau Bac ou d'un titre ou diplôme professionnel inférieur au Bac</td> <td>55% (806,64 €)</td> <td>70% (1 020,63 €)</td> <td>SMIC (ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle)</td> </tr> <tr> <td>Titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle égal ou supérieur au niveau Bac</td> <td>65% (953,30 €)</td> <td>80% (1 173,29 €)</td> <td>SMIC (ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle)</td> </tr> </tbody> </table>			Niveau de formation	16/20 ans	21/25 ans	26 ans et +	Titulaire d'un titre ou diplôme non professionnel de niveau Bac ou d'un titre ou diplôme professionnel inférieur au Bac	55% (806,64 €)	70% (1 020,63 €)	SMIC (ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle)	Titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle égal ou supérieur au niveau Bac	65% (953,30 €)	80% (1 173,29 €)	SMIC (ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle)
		Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti																															
	16/17 ans		18/20 ans	21 ans et +																														
	1 ^{ère} année	25% (366,65 €)	41% (601,31 €)	53% (772,31 €)																														
2 ^{ème} année	37% (542,65 €)	49% (718,64 €)	61% (894,64 €)																															
3 ^{ème} année	53% (777,31 €)	65% (953,30 €)	78% (1 143,94 €)																															
Niveau de formation	16/20 ans	21/25 ans	26 ans et +																															
Titulaire d'un titre ou diplôme non professionnel de niveau Bac ou d'un titre ou diplôme professionnel inférieur au Bac	55% (806,64 €)	70% (1 020,63 €)	SMIC (ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle)																															
Titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle égal ou supérieur au niveau Bac	65% (953,30 €)	80% (1 173,29 €)	SMIC (ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle)																															